



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 03-08-2026 /

Dossier complet le : 03-08-2026 /

N° d'enregistrement : 021929/KK P

1 Intitulé du projet

Creation d'un forage d'irrigation agricole et prelevement d'eau souterraine associe

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

CLOUET

Prénom(s)

Guilhem

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☐ Monsieur

Nom

Prénom(s)

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
27. Forages en profondeur, notamment les forages géothermiques, les forages pour l'approvisionnement en eau, à l'exception des forages pour étudier la stabilité des sols., tousDispositifsDontLePrelevementEstSuperieurOuEgalA30M3ParHeureDeauDeMer	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la création d'un forage d'irrigation agricole d'une profondeur prévisionnelle d'environ 91 m, destiné au prélèvement d'eau souterraine dans la nappe des sables de Cuise. Le forage sera implanté sur la commune de Villeneuve-sur-Verberie, au lieu-dit Buisson les Anes, sur la parcelle cadastrale ZH 011. Le projet comprend également les équipements nécessaires à l'exploitation du forage et au réseau d'irrigation associé. Aucun travaux de démolition n'est prévu.

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à sécuriser l'irrigation de cultures légumières industrielles, notamment pomme de terre, oignon, pois de conserve et haricot vert, sur un ensemble parcellaire d'environ 59,10 ha réparti principalement entre Roberval et Villeneuve-sur-Verberie. Il a pour objectif de diversifier l'assolement de l'exploitation, de sécuriser les rendements face aux déficits hydriques estivaux et d'adapter les apports d'eau aux besoins réels des cultures. Le débit d'équipement sollicité est de 70 m³/h et le volume annuel maximal demandé est de 75 000 m³/an.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La phase travaux comprendra l'implantation du chantier, l'installation du matériel de forage, la réalisation d'un forage d'environ 91 m de profondeur, la pose des tubages et crepines, la mise en place du massif filtrant, la cimentation de tête, le nettoyage de l'ouvrage et la réalisation des essais de pompage. Les eaux et boues issues des travaux seront gérées de manière à éviter tout ruissellement non maîtrisé vers les fosses, voiries, milieux sensibles ou vers la tête de forage. À l'issue des travaux, un rapport de fin de travaux précisera la coupe géologique réelle, la coupe technique définitive, les modalités d'équipement et les résultats des essais de pompage.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

En phase d'exploitation, le forage sera utilisé pour l'irrigation agricole de cultures légumières industrielles. Le débit d'équipement sollicité est de 70 m³/h et le volume annuel maximal demandé est de 75 000 m³/an. Les prélèvements seront réalisés principalement pendant la campagne d'irrigation et seront ajustés selon les besoins réels des cultures, les conditions climatiques, les stades culturaux et l'état hydrique des sols. L'ouvrage sera équipé d'un compteur volumétrique et fera l'objet d'un suivi des volumes prélevés. En cas d'arrêt définitif d'exploitation, le forage sera comblé ou sécurisé conformément aux règles applicables afin d'éviter toute communication entre aquifères et tout risque de pollution de la ressource souterraine.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Declaration loi sur l'eau rubriques 1.1.1.0 et 1.1.2.0, declaration Code minier pour forage >10 m et examen au cas par cas au titre de la rubrique 27 a) de l'article R.122-2 pour un forage de 91 m.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Profondeur previsionnelle du forage	(91, metre)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E " Lat. : °N "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° " Lat. : ° "

Point de d'arrivée : Long. : ° " Lat. : ° "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le projet est situe sur la commune de Villeneuve-sur-Verberie, au lieu-dit Buisson les Anes, parcelle cadastrale ZH 011. La commune dispose d'un Plan Local d'Urbanisme - PLU. Le projet est implante en contexte agricole, sur un secteur destine a l'irrigation de cultures. Les elements

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	Parc naturel regional Oise - Pays de France

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Plan de prévention du bruit dans l'environnement de l'Etat dans l'Oise - grandes infrastructures de transport terrestre, notamment A1 / D932
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Sites Natura 2000 les plus proches : FR2200380 "Massifs forestiers d'Halatte, de Chantilly et d'Ermenonville" a environ 2,3 km a l'ouest ; FR2212005 "Forets picardes : massif des trois forets et bois du Roi" a environ 2,3 km a l'ouest ; FR2200566 "Coteaux de la vallee de l'Automne" a environ 2,5 km au nord. Le projet est situe hors emprise directe de ces sites.
D'un site classé ?	☒	☐	Site classe "Foret d'Halatte et ses glacis agricoles". Le projet est situe sur les communes de Villeneuve-sur-Verberie / Roberval, concernees par ce site classe ou situees a proximite immediate de son perimetre.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Prelevement d'eau souterraine dans la nappe des sables de Cuise, a usage d'irrigation agricole. Debit d'equipement sollicite : 70 m ³ /h. Volume annuel maximal sollicite : 75 000 m ³ /an. Les prelevements seront ajustes aux besoins reels des cultures, aux conditions climatiques et a l'etat hydrique des sols.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Parce qu'un pompage dans une nappe souterraine entraine forcément un rabattement local et donc une modification temporaire du niveau piezometrique autour de l'ouvrage, meme si l'incidence attendue est limitee.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La phase travaux generera de faibles volumes de materiaux issus de la foration, principalement des boues, sables, argiles et fragments calcaires. Le volume previsionnel est estime a environ 7,5 m ³ . Ces materiaux seront geres sur chantier afin d'eviter tout ruissellement non maitrise vers les fosses, voiries ou milieux sensibles.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Le projet utilise une ressource naturelle du sous-sol : l'eau souterraine de la nappe des sables de Cuise. Le debit d'equipement sollicite est de 70 m ³ /h et le volume annuel maximal demande est de 75 000 m ³ /an. a usage

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet est sans lien avec les réseaux d'alimentation en eau potable ou d'assainissement. L'analyse hydrogéologique conclut à une pression quantitative modérée sur la ressource, avec un indicateur BEQESO estimé à environ 8,9 %. Aucun captage AEP n'est identifié comme directement impacté par le projet. Les prélèvements seront suivis par compteur volumétrique et
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	Le projet s'implante en contexte agricole. La consommation permanente d'espace restera très limitée et correspondra principalement à l'emprise de la tête de forage, de la dalle de protection, de la station de pompage et des équipements associés. Les canalisations seront enterrées et les parcelles conserveront leur vocation agricole. Aucune
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le secteur est concerné par un aléa retrait-gonflement des argiles faible à modéré selon les secteurs. Le projet n'est pas situé en zone inondable au droit de l'ouvrage. Les équipements seront conçus de manière adaptée, avec protection de la tête de forage et dalle bétonnée permettant de limiter les risques liés aux eaux de ruissellement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Le projet engendrera des déplacements ponctuels liés à la phase travaux : acheminement du matériel de forage, intervention de l'entreprise de forage, évacuation ou gestion des matériaux issus de la foration et accès pour les essais de pompage. En phase d'exploitation, le trafic restera limité aux déplacements agricoles habituels liés à la mise en place et au suivi de l'irrigation. L'impact attendu est faible et temporaire.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Des émissions sonores ponctuelles sont attendues pendant la phase travaux, liées au matériel de forage, aux engins de chantier et aux essais de pompage. En phase d'exploitation, les nuisances sonores seront
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet est situé à proximité d'infrastructures de transport, notamment l'autoroute A1 et la D932. Le secteur peut donc être exposé au bruit routier existant. Toutefois, le projet est implanté en contexte agricole et
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations très ponctuelles et localisées pourront être générées pendant la phase travaux, principalement lors de la réalisation du forage et de l'intervention des engins de chantier. Ces vibrations seront temporaires, limitées à
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Des rejets atmosphériques très ponctuels pourront être générés en phase travaux par les engins de chantier et le matériel de forage : gaz d'échappement et poussières limitées. Ces émissions seront temporaires, localisées et de faible importance. Aucun rejet atmosphérique permanent n'est prévu en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	La phase travaux et les essais de pompage généreront des eaux d'exhaure et des eaux de pompage.
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Ces eaux seront gérées de manière à éviter tout ruissellement non maîtrisé vers un fossé. L'impact attendu est faible et temporaire.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les seuls effluents attendus correspondent aux eaux d'exhaure, aux boues de forage et aux eaux issues des essais de pompage en phase travaux. Il ne s'agit pas d'effluents domestiques ou industriels. Ces effluents seront gérés sur chantier afin de prévenir tout transfert vers les milieux sensibles.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	La phase travaux générera de faibles volumes de déchets et matériaux, principalement des déblais de foration, boues, sables, argiles, fragments calcaires et déchets courants de chantier. Le volume de fragments issus de la foration est estimé à environ 7,5 m³. Ces déchets seront gérés conformément aux règles applicables. Aucun déchet dangereux significatif n'est attendu, hors éventuels emballages ou produits de
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	Le projet modifie l'usage agricole des parcelles en permettant l'irrigation de cultures légumières industrielles sur un ensemble parcellaire d'environ 59,10 ha. Les parcelles conserveront toutefois leur vocation agricole. Les équipements permanents resteront limités à la tête de forage, à la station de pompage et aux ouvrages associés ; les canalisations seront enterrées. L'impact sur

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Une étude d'incidence loi sur l'eau a été réalisée dans le cadre du dossier de déclaration IOTA. Elle analyse les effets du projet sur la nappe des sables de Cuise, les ouvrages voisins, les milieux superficiels, les zones humides, les captages AEP, les sites Natura 2000, les ZNIEFF, ainsi que la compatibilité avec le SDAGE Seine-Normandie et le SAGE Oise-Aronde. L'analyse hydrogéologique conclut à une pression quantitative modérée sur la ressource, avec un indicateur BEQESO estimé à environ 8,9 %. Les incidences attendues sont considérées comme limitées, sous réserve de confirmation par les essais de pompage et du respect des mesures de protection et de suivi prévues.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures prévues portent sur la protection de la ressource en eau souterraine et la maîtrise des incidences du prélèvement. Le forage sera équipé d'une cimentation de tête, d'une dalle bétonnée de protection, d'une tête de forage sécurisée, d'un compteur volumétrique et fera l'objet d'un registre de suivi des prélèvements. Les eaux et boues issues des travaux seront gérées afin d'éviter tout ruissellement vers les fosses, voiries, cours d'eau ou zones sensibles. Les essais de pompage permettront de vérifier la productivité de l'aquifère, les rabattements observés et le débit d'exploitation admissible. L'irrigation sera pilotée selon les besoins réels des cultures, les conditions climatiques et l'état hydrique des sols, afin de limiter les excès d'irrigation.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom **MAKOSSO**

Prénom **Josias**

Qualité du signataire Charge d'étude hydrogéologue - mandataire
pour le dépôt du dossier

À Beauvais

Fait le 03-08-2026 /

Signature du (des) demandeur(s)